



Pourquoi voter CGT à la CAPC ?

Une instance déterminante pour votre avenir professionnel

Tous les fonctionnaires civils du ministère des Armées relèvent de commissions administratives paritaires centrales (CAPC) et pour les corps les plus importants de commissions administratives paritaires locales (CAPL).

Pour les corps de catégorie A, seules existent les CAPC. Cette instance est composée d'autant de membre de l'administration que de représentants syndicaux, qui eux seront élus par les agents du ministère le 6 décembre prochain. Elles sont déterminantes pour votre carrière !

Oui mais concrètement ça sert à quoi ?

Rôle de la CAPC

Elle est consultée pour les décisions individuelles telles que :

- L'avancement de grade ;
- La disponibilité (autre que de droit) ;
- La réintégration ;
- La mutation ;
- Le temps partiel ;
- La notation ;
- La demande de révision de notation, les dispenses de service, la discipline (autre que l'avertissement et le blâme) ;
- La titularisation ou la prolongation de stage
- Pour les commissions de réforme les élus sont nommés par département.

Mais aussi :

- L'avancement de corps ;
- Sur les demandes de détachement et d'intégration ;
- Sur les questions d'ordre disciplinaire des 3^{ème} et 4^{ème} groupe (prévoyant les sanctions les plus lourdes, de l'exclusion temporaire de plus de 15 jours à la révocation).

Elle peut être saisie de toutes les questions d'ordre individuel concernant un agent soit par l'administration, soit par l'intéressé lui-même.

JE VOTE POUR DES REPRÉSENTANT.E.S CGT QUI INTERVIENDRONT SUR LES QUESTIONS QUI ME CONCERNENT :

#jevotecgt le 6 décembre

- Respect et défense tant des intérêts individuels que des garanties collectives ;
- Le déroulement de carrière (titularisation, avancement de grade, promotion interne) ;
- Les demandes de révision d'entretien professionnel ;
- Le respect des garanties statutaires (procédures de discipline, mutations, recours, disponibilité, formation...).

Le vote CGT, le bulletin d'action, le vote de confiance

Voter CGT c'est une garantie d'avoir des représentants formés juridiquement et syndicalement dont la ligne de conduite est la défense des agents, de leurs intérêts et de leur outil de travail.

Nos représentants sont à l'écoute et disponibles pour vous orienter dans toutes vos démarches et vous accompagner au quotidien.

Le vote CGT c'est la garantie d'être accompagné ou représenté lors des différentes étapes avant et pendant la CAPC :

- entretien avec votre hiérarchie ;
- consultation de votre dossier individuel ;
- soutien sans faille de la CAPC ;
- rédaction des recours gracieux et si besoin rédaction des recours au tribunal administratif ;
- saisine du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat pour avis.

C'est aussi l'assurance de bénéficier de conseils juridiques avisés.

VOTER CGT

C'EST

donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s titulaires pour un meilleur Service Public.

FNTA
la cgt
www.fnta.cgt.fr

au Ministère des armées

JE VOTE CGT,
C'EST EFFICACE
AU QUOTIDIEN!

CTM
CTR
CTBDD
CAPC CAPL
CCPU CPS ICT
CAPSO

le Jeudi 6 Décembre 2018 ma voix doit compter !

Commission Administrative Paritaire Centrale des Attachés d'Administration

Nom Prénom	Affectation
Attaché Principal d'Administration	
MATHIEU Frédéric	PFAF Rennes
CHAMPAGNE Viviane	ONAC Paris
LE TROQUER Yann	ONAC Agen
HEGOBURU Agnès	ISAE Toulouse